



## EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 16 novembre 2023

Le 16 novembre 2023, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 13 novembre 2023 et affichée à son lieu habituel en mairie le 13 novembre 2023.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER ; Catherine JUIN ; Hélène MAXANT.

Messieurs Christophe CHILLET ; Olivier DAVID ; Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Romuald HEILLIG ; Gilles PRETAT ; René MATHIOT et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s :

Madame Christine LODEWYCKX GRANGER ;

Madame Evelyne FRANK ;

Madame Magali QUIRING;

Madame Anne RIVOAL.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs :

Madame Evelyne FRANK à Monsieur Gilles PRETAT ;

Madame Anne RIVOAL à Madame Catherine JUIN.

Présents : 11

Votants : 13

### DELIBERATION N° 6

#### ANNULE ET REMPLACE - OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL - PARCELLES DE PETITE SURFACE

*(Rapporteur : Monsieur Jean-Luc ERB)*

Pour compenser une erreur ayant conduit à une double facturation, il convient d'annuler et remplacer la délibération N°5 du 9 septembre 2021 par la délibération suivante :

Sachant que le service juridique de l'Association des Maires de Meurthe et Moselle préconise la signature d'un bail plutôt qu'un bail verbal, Monsieur le Maire avait proposé d'étendre cette application à tous les locataires de parcelles de petites tailles au lieu-dit « Vau de Couloms ».

Ainsi par délibération, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer des baux de petites parcelles avec les demandeurs pour une durée d'une année à compter du 1er octobre de l'année N au 30 septembre de l'année N+1.

Il convient de renouveler ce type de bail dit de petites parcelles. En effet la parcelle ZE 30 est divisée en 51 parcelles identiques en surface à savoir 25 ares et la parcelle n° 52 d'une contenance de 17 a 48 ca. Il est question de « petites parcelles ».

Il vous sera proposé de :

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer un bail de petites parcelles d'une durée d'un an du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022 avec :

- Monsieur Franck TELLIEZ pour les parcelles n°11 à n°12
- Messieurs Edouard BEAU et Bernard BEAU représentant la SCEA Saint Amand pour les parcelles n°46 et 47
- Messieurs Anthony BEAU, François BEAU et Simon BEAU représentant la GAEC de la Neyette pour les parcelles n°44 à 45
- Monsieur Jean TATON pour les parcelles n°1 à n°10 et n°27 à n°43
- Monsieur DOYOTTE représentant la GAEC de la Blanche Cote pour les parcelles n°13 à n°26 et n°52 à n°54
- Monsieur Jean-Noël ROUYR pour une partie de la parcelle ZD 17

**FIXER** le tarif de location des petites parcelles à 69,67 € / hectare revalorisation appliquée conformément à l'arrêté préfectoral du 12/07/2021

**AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au remboursement du trop-perçu induit par la double facturation effectuée.

**Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, décident de :**

**ANNULER ET REMPLACER** la délibération N°5 du 9 septembre 2021 par la délibération proposée.

**D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Extrait du registre des délibérations

Fait et délibéré à Saizerais, le 16 novembre 2023

Le maire, Ludovic LEGGERI